



L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services de l'Education  
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges  
avec SEGPA

Nice, le 19 juin 2019

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes

Division du Personnel  
1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Sakina Sadouk  
gestionnaire  
Téléphone  
04 93 72 63 57

Mél.  
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Objet : Recrutement poste à exigences particulières : Trois postes d'enseignant(e)  
réfèrent(e) Handicap.

- ERH - collège Pablo Picasso à Vallauris
- ERH - Grasse
- ERH – école Félix à St Vallier de Thiey

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des  
écoles titulaires remplaçants l' appel à candidature cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie  
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du  
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) **avant  
le jeudi 27 juin midi**

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

**RECRUTEMENT POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES**

**FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN POUR 27 JUIN 2019 MIDI**

NOM : Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  en délégation  
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

---

Je déclare être candidat(e) au poste

Enseignant(e) référent(e) handicap - collège Pablo Picasso à Vallauris  
Enseignant(e) référent(e) handicap - Grasse  
Enseignant(e) référent(e) handicap – école Félix St Vallier de Thiey

A ..... le  
(signature)

---

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

A .....le  
(signature)

## Enseignant référent handicap

**Type d'emploi** : poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré titulaires du CAPSAIS ou CAPASH.

**Date de prise de fonction** : rentrée scolaire

**Conditions de nomination** : Nomination à titre définitif pour les agents inscrits au vivier et obtenant un poste à l'issue du mouvement informatisé.

Postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé : nomination à titre définitif

Postes se libérant après le mouvement : nomination à titre provisoire sans priorité ou bonification au mouvement suivant.

**Conditions de rémunération** : poste ouvrant droit aux indemnités suivantes

- l'indemnité mission particulière taux 2 (208.32€/mois),
- l'indemnité de fonctions particulières (70.35€/mois) pour les personnels détenteurs d'un diplôme professionnel spécialisé.

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

**Conditions d'exercice** :

Son secteur d'intervention est déterminé par l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département concerné. Son action est coordonnée par l'IEN ASH.

Il est rattaché administrativement à une école, une circonscription ou un établissement du second degré.

**Cadre réglementaire** : circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 et arrêté du 17 août 2006 paru au BO du 7 septembre 2006

**Description des missions** :

L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation établis par la CDAPH. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation public, privé sous contrat ou médico-social.

Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève. Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.

Il exerce une mission et de conseil auprès des familles,

Il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) autant que besoin,

Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'ESS et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH à laquelle il participe,

Il tient à la disposition des inspecteurs, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'ESS les données relatives au suivi du PPS de chaque élève dont il a la charge.

**Compétences et qualités requises :**

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,
- Bonne connaissance des parcours de formation initiale et des voies d'insertion professionnelle et sociale,
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
- Capacité au travail d'équipe et à la conduite des réunions
- Capacité rédactionnelle,
- Adaptabilité à des contextes variés,
- Maîtrise des outils bureautiques (en particulier Excel),
- Grande disponibilité.

**Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste :** l'IEN ASH, 04.93.72.63.41

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.